

PLU*i*

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



ENQUÊTE ^{Jun - Août 2025} PUBLIQUE

Appel aux citoyens
C'est le moment
de donner votre avis !

Pourquoi le PLUi me concerne ?

Habitat, déplacements, économie, équipements, environnement... **Le PLUi va répondre à des enjeux qui touchent directement votre quotidien.** Le document est élaboré autour de **quatre objectifs principaux** pour le développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :



- Vers un **développement économique équilibré**,
- Vers un **renforcement de l'attractivité et un rééquilibrage du territoire** pour soutenir l'agglomération centrale et la vitalité des villages,
- Vers un **modèle de développement respectant les ressources, moins consommateur d'espace et plus sobre en énergie**,
- Vers une plus **grande solidarité humaine et territoriale**.

Quelle est la période de l'enquête publique ?



L'enquête publique se déroulera du **lundi 16 juin 2025 au vendredi 1^{er} août 2025**.

Les registres seront accessibles et consultables aux heures d'ouvertures des mairies. En complément, **des permanences avec des commissaires enquêteurs sont organisées sur tout le territoire** (plus d'information en page 3).

Une enquête publique, c'est quoi et ça sert à quoi ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document réglementaire**. Son élaboration est encadrée par le **Code de l'environnement**.

Celui-ci demande à ce que le projet de PLUi arrêté **soit soumis à l'avis des communes, des personnes publiques associées, à l'Autorité environnementale ainsi qu'à l'ensemble des citoyens** avant son approbation.

L'enquête publique permet ainsi à ce que chacun puisse prendre connaissance du projet de PLUi, et puisse émettre des remarques.

Celle-ci doit se tenir selon un formalisme bien précis, qui a pour but de garantir **l'accès équitable à l'information de chaque citoyen**.



Comment s'organise l'enquête publique ?



EN MAIRIE : l'intercommunalité a mis à disposition des ordinateurs ainsi qu'un registre papier pour permettre à chaque citoyen de venir consulter librement le document et d'émettre un avis, pendant les horaires d'ouverture des mairies au public. Dans cet ordinateur, vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique.

Le dossier de l'enquête publique en format papier est également disponible à la mairie de Vinay aux heures d'ouverture au public.



AU SIÈGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

le dossier d'enquête publique se trouve également à disposition du public, durant les horaires d'ouverture au public.

Vous pourrez retrouver :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique en format papier ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- une cartographie numérique du PLUi, vous permettant de rechercher les règles applicables sur une parcelle ;
- l'accès au registre de contributions numérique ;
- un registre de contributions en format papier.



CHEZ SOI : l'ensemble des éléments disponibles en mairie le seront également sur Internet. Vous pourrez donc participer à l'enquête publique depuis chez vous.

Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site www.smvic-enquetepublique.fr dès le premier jour de l'enquête publique et jusqu'à sa clôture. Vous retrouverez :

- l'ensemble du dossier soumis à l'enquête publique ;
- les avis des communes et des personnes publiques associées ;
- l'accès au registre de contributions numérique.



Permanences des commissaires enquêteurs en mairies

Toutes les permanences sont accessibles à l'ensemble des citoyens même si ce n'est pas leur commune de résidence.

- SIÈGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ**
 - vendredi 1^{er} août de 14h à 17h
- L'ALBENC**
 - jeudi 19 juin 2025 de 9h à 12h
 - mardi 8 juillet 2025 de 9h à 12h
- AUBERIVES-EN-ROYANS**
 - jeudi 17 juillet 2025 de 15h30 à 18h30
- BEAULIEU**
 - vendredi 27 juin 2025 de 15h30 à 18h30
- BEAUVOIR-EN-ROYANS**
 - vendredi 27 juin 2025 de 14h à 17h
- BESSINS**
 - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
- CHANTESSÉ**
 - mardi 1^{er} juillet 2025 de 16h à 19h
- CHASSELAY**
 - mardi 1^{er} juillet 2025 de 9h à 12h
- CHÂTELUS**
 - jeudi 10 juillet 2025 de 15h30 à 18h
- CHATTE**
 - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
 - mardi 8 juillet 2025 de 13h à 16h
 - mardi 29 juillet 2025 de 9h à 12h
- CHEVRIÈRES**
 - mardi 17 juin 2025 de 9h à 12h
- CHORANCHE**
 - jeudi 10 juillet 2025 de 8h30 à 11h30
- COGNIN-LES-GORGES**
 - mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h
- CRAS**
 - lundi 30 juin 2025 de 14h à 17h
- IZERON**
 - mardi 8 juillet 2025 de 9h à 12h
- MALLEVAL-EN-VERCORS**
 - > En mairie de Cognin-les-Gorges
 - mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h
- MONTAGNE**
 - mardi 29 juillet 2025 de 14h à 16h30
- MONTAUD**
 - lundi 30 juin 2025 de 9h à 12h
- MORETTE**
 - jeudi 10 juillet 2025 de 15h à 18h
- MURINAIS**
 - jeudi 10 juillet 2025 de 9h à 12h
- NOTRE-DAME-DE-L'OSIER**
 - vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h
- POLIÉNAS**
 - vendredi 11 juillet 2025 de 15h à 18h
 - mardi 29 juillet 2025 de 9h à 12h
- PONT-EN-ROYANS**
 - mardi 24 juin 2025 de 9h à 12h
 - jeudi 10 juillet 2025 de 12h à 15h
 - mardi 22 juillet 2025 de 14h à 17h
- PRESLES**
 - vendredi 18 juillet 2025 de 15h à 18h
- QUINCIEU**
 - mardi 17 juin 2025 de 15h à 18h30
- RENCUREL**
 - vendredi 18 juillet 2025 de 9h à 12h
- LA RIVIÈRE**
 - mardi 8 juillet 2025 de 16h à 19h
- ROVON**
 - mardi 22 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-ANDRÉ-EN-ROYANS**
 - mardi 24 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-ANTOINE L'ABBAYE**
 - mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 12h
 - vendredi 1^{er} août 2025 de 9h à 12h
- SAINT-APOLLINARD**
 - mardi 22 juillet 2025 de 15h à 18h
- SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE**
 - lundi 16 juin 2025 de 16h à 18h
- SAINT-GERVAIS**
 - vendredi 1^{er} août 2025 de 9h à 12h
- SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER**
 - mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h
 - lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-JUST-DE-CLAIX**
 - jeudi 26 juin 2025 de 9h à 12h
 - vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h
- SAINT-LATTIER**
 - lundi 23 juin 2025 de 9h à 12h
 - jeudi 10 juillet 2025 de 14h30 à 17h30
- SAINT-MARCELLIN**
 - lundi 16 juin 2025 de 9h à 12h
 - mercredi 16 juillet 2025 de 14h à 17h
- SAINT-PIERRE-DE-CHÉRENNES**
 - lundi 16 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE**
 - lundi 30 juin 2025 de 16h à 19h
 - vendredi 11 juillet 2025 de 13h30 à 16h30
- SAINT-ROMANS**
 - vendredi 27 juin 2025 de 9h à 12h
 - lundi 30 juin 2025 de 14h à 17h
- SAINT-SAUVEUR**
 - mercredi 2 juillet 2025 de 13h30 à 17h
 - mercredi 30 juillet 2025 de 13h30 à 17h
- SAINT-VÉRAND**
 - vendredi 27 juin 2025 de 9h à 12h
 - lundi 7 juillet 2025 de 14h à 17h
- SERRE-NERPOL**
 - mardi 22 juillet 2025 de 9h à 12h
- LA SÔNE**
 - mardi 29 juillet 2025 de 13h à 16h
- TÊCHE**
 - jeudi 26 juin 2025 de 14h à 17h
- VARACIEUX**
 - vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h
 - mercredi 30 juillet 2025 de 9h à 12h
- VATILIEU**
 - vendredi 4 juillet 2025 de 14h à 17h
- VINAY**
 - mercredi 18 juin 2025 de 14h à 17h
 - jeudi 19 juin 2025 de 14h à 17h
 - vendredi 1^{er} août 2025 de 9h à 12h

> Le dossier de l'enquête publique en format papier est également disponible à la mairie de Vinay aux heures d'ouverture au public.

Pour contacter les commissaires enquêteurs



Par mail

smvic-enquetepublique@registre-dematerialise.fr



Par courrier signé

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
Maison de l'intercommunalité
7 rue du Colombier
38160 Saint-Marcellin
(en précisant en objet de la lettre
« Enquête publique unique relative au PLUi de SMVIC »)



UN PROJET QUI SE CONSTRUIT AVEC VOUS

L'élaboration du PLUi est un moment privilégié pour instaurer un dialogue continu entre les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, usagers. L'objectif est d'informer et d'échanger sur les objectifs et la mise en œuvre de la démarche, pour associer chacun à chaque étape.

S'INFORMER



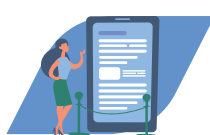
Articles dans les
magazines communaux
et intercommunaux



Par voie de presse
locale



Page internet dédiée
à la démarche PLUi



Exposition dans
le hall au siège de
l'intercommunalité



Lettres d'information

S'EXPRIMER



Registre de
concertation
papier au siège de
l'intercommunalité



Page d'accueil du PLUi sur le site Internet
de la communauté de communes

www.plui-saintmarcellin-vercors-isere.fr



Par courrier signé adressé au
Président de la Commission
d'enquête

Pour en savoir +
sur le PLUi et
donner votre avis,
scannez
le QR code :

